

MUNICIPALITÉ DE



CANTLEY

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05**

AVIS est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Cantley, que, lors de la session régulière du conseil municipal qui sera tenue le 9 octobre 2012 à 19 h à la salle ~~Bernard-Bouthillette de la Maison des bâtisseurs~~ ^{paroissiale} située au ~~8, chemin River~~ ^{47, chemin Sainte-Élisabeth} à Cantley, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes : ^{3/0/2012}

1. Nature et effet : tenir pour conforme la localisation de l'allée d'accès à un minimum de 2,27 m de la ligne latérale nord alors que les articles 10.1.3.1 et 12.2.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 exigent que l'allée d'accès doit respecter la présence d'un écran végétal qui doit être préservé et maintenu sur une profondeur minimale de 6 mètres.

Identification du site concerné : Lot 4 636 026 du Cadastre du Québec
32, impasse des Fougères

2. Nature et effet : permettre les agrandissements projetés du bâtiment principal résidentiel ayant une marge de recul avant minimale de 8,86 m et une marge latérale sud minimale de 7,53 m alors que l'article 6.2.1.1 du Règlement de zonage numéro 269-05 exige une marge de recul avant minimale de 15 m pour un bâtiment principal résidentiel et l'article 6.2.2 du même règlement exige une marge minimale de recul latérale de 8 m.


Identification du site concerné : Lot 2 620 962 du Cadastre du Québec
29, rue Berthier

3. Nature et effet : autoriser qu'une rue en cul-de-sac de 600 mètres de longueur soit reliée à un parc ou une autre rue à partir d'un sentier qui débute hors du cercle du cul-de-sac tandis que l'article 2.1.9 du Règlement de lotissement numéro 270-05 stipule que ledit sentier doit être aménagé à partir du cercle du cul-de-sac.

Identification du site concerné : Lots 4 866 115 et 4 866 116 du Cadastre du Québec
Impasse du Refuge-des-Cascades

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ou lors de la session régulière du conseil du 9 octobre 2012 débutant à 19 h. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou sur le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 21^e jour du mois de septembre de l'an deux mille douze.


Jean-Pierre Valiquette
Directeur général